

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE


Délibération du Conseil Municipal
N°2020-011
AFFECTATION DES RESULTATS 2019
BUDGET EAU

Séance du : 24 février 2020

Date de convocation : 18 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Régis JOUFFREY, Philippe SIONNET, Sylvie MATHON, Jean-Pierre SEVREZ, Bruno GARDENT, Jean-Louis FAURE, Jean-Pierre PIC, Roland JACOB

Pouvoirs de Florence GAILLARD à Philippe SIONNET, de Alain FAUST à Jean-Pierre PIC

Absent : Alain JACQUIER

Secrétaire de séance élu : Philippe SIONNET

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif du service de l'eau qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 100 054,72€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 209 185,74€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -74 633,83€

Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -91 055,97€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 118 129,77€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : 27/02/2020
Date affichage : 27/02/2020